

<i>Annexe 1 : table reprenant les codes de catégories de cotisations</i>		
+ ARZA		
CATEGORIE DE COTISATIONS		FIN
A	Activité principale	
B	Activité autorisée avant l'âge normal de la pension (2/3 de pension de survie)	92.12.31
D	Activité complémentaire	
E	Activité autorisée après l'âge normal de la pension	
F	Activité autorisée avant l'âge normal de la pension	
G	Aidante sans revenus	84.12.31
H	Marié(e)s, veuf(s)/veuve(s), étudiants (art. 37 1)	
I	Début d'activité (art. 40 3)	
J	Homme, aidant de l'épouse (art. 12)	85.09.30
K	Assurance continuée – faillite Assurance sociale en cas de faillite	
L	Epoux collaborant (statut complet)	
M	Age de la pension atteint avant le 04.01.1957	96.12.31
O	Activité autorisée avant l'âge normal de la pension (pension de survie)	
Q	Epoux collaborant à partir du 01/01/2003 : Epoux collaborant avec mini-statut	
R	Assurance continuée - pension uniquement	
S	Assurance continuée - pension + A.M.I.	
T	Assimilation période entre la fin du service militaire et la période assimilable d'études ou d'apprentissage, qui débute dans l'année suivant la fin du service militaire + période d'assimilation d'études d'apprentissage	
U	Assimilation (maladie, service militaire, détention provisoire)	
V	Activité autorisée avant l'âge normal de la pension (droit à la pension anticipée retiré ou décliné)	
W	Activité après l'âge normal de la pension (aucune pension de retraite ou de survie)	96.12.31
Y	Activité après l'âge normal de la pension (aucune pension de retraite ou de survie)	